

Sociétés et politique en Méditerranée

Ratiba Hadj-Moussa
(sous la direction de)

**Terrains difficiles,
sujets sensibles**

Faire de la recherche au Maghreb
et sur le Moyen Orient



éditions du croquant

Ratiba Hadj-Moussa (sous la dir.)

Terrains difficiles, sujets sensibles

**Faire de la recherche au Maghreb et
sur le Moyen-Orient**

Dire la violence au Maroc. Silences, réconciliation et témoignages

ZAKARIA RHANI

Pendant longtemps, la violence politique est restée un phénomène sociopolitique invisible au Maroc. Les travaux anthropologiques sur la question sont très récents. C'est la transition politique des années 1990 qui en a fait un objet socio-anthropologique à proprement parler. En effet, au cours des dernières années du règne d'Hassan II, un processus de réconciliation était lancé auprès des victimes de la violence de l'État pour assurer une transition sans trouble entre son règne et celui de son successeur, Mohammed VI. La transition entre les deux rois a ainsi marqué un changement important dans l'histoire du pays. Pour la première fois, le régime se trouve contraint de reconnaître, voire d'abandonner, un système d'exception qui a longtemps marqué la vie sociale et politique après l'indépendance du pays.

Une commission indépendante d'arbitrage est créée en août 1999, peu de temps après le décès d'Hassan II, ouvrant ainsi la voie à une réconciliation nationale. Cette commission avait pour mission d'identifier et d'indemniser les anciennes victimes de disparitions forcées et de détentions arbitraires. Parallèlement, d'anciens prisonniers politiques et défenseurs des droits de l'Homme ont créé le Forum marocain pour la vérité et la justice (FMVJ) et ont nommé à la présidence un ancien prisonnier politique, Driss Benzekri. Selon le Forum, il est enjoint à l'État de reconnaître les souffrances individuelles et collectives et de travailler sérieusement pour une réparation globale, telles que la réhabilitation publique des victimes, la restitution des dépouilles des personnes disparues à des fins d'inhumation, des compensations financières et des soins médicaux à toutes les victimes et leurs proches, en plus de la nécessité de lancer des initiatives innovantes pour commémorer les victimes lors de célébrations litté-

raires ou artistiques, dans des programmes scolaires et universitaires, ainsi que par la construction des lieux de mémoire¹.

Ces efforts ont été reconnus en 2004 par la décision royale de créer une Instance équité et réconciliation (IER), présidée par Driss Benzekri. Malgré sa mission non judiciaire, l'IER a pu mener des enquêtes, recueillir des témoignages, rassembler des archives et analyser un nombre considérable de dépositions et de demandes d'indemnisation en relation avec des violations des droits de l'Homme commises par des appareils de l'État. Reprenant les travaux de la commission d'arbitrage, l'IER a également réhabilité et indemnisé des milliers de victimes des Années de plomb (1956-1999) – le titre communément donné à l'histoire de la violence politique au Maroc. À ses débuts, cette expérience de justice transitionnelle a créé un espace et une temporalité propices à la réconciliation et a relativement ouvert la porte à des débats portant notamment sur la nécessité de revisiter le passé violent et de mettre en place les conditions sociopolitiques d'une véritable transition démocratique. Malgré donc les limites des prérogatives de l'Instance, le processus de réconciliation qu'elle a initié a créé un climat propice à la désintoxication politique et à un espoir social majeur. Il a surtout libéré la parole des victimes et des spécialistes de l'histoire du temps présent.

Mes propres recherches sur la violence politique s'inscrivent dans le cadre d'un programme d'accompagnement des recommandations de l'IER en matière d'histoire et de mémoire. Soutenu par le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) et le Centre Jacques Berque (CJB), le projet a deux objectifs principaux. Il s'agit, d'une part, de reconstituer l'histoire et la sociologie d'un tournant de l'histoire contemporaine du Maroc qui reste très peu connu : collecte, préservation et analyse des archives, collecte et traitements des témoignages des acteurs. D'autre part, de préserver et de transmettre la mémoire collective, notamment en ce qui concerne les violations des droits humains et la liberté d'expression. Les recherches menées dans le cadre de ce projet

1. Voir à ce sujet, Zakaria Rhani, Jean-Noël Ferrié, Assia Boutaleb, Baudoin Dupret, « Introduction : Le Maroc au présent », in B. Dupret, Z. Rhani, A. Boutaleb, J.-N. Ferrié (dir.), *Le Maroc au Présent : d'une époque à l'autre, une société en mutation*, Casablanca, Fondation Abdul-Aziz, 2016 [2015], p. 13-27.

ont, par ailleurs, pour ambition de contribuer efficacement à l'enrichissement des méthodes de recherche sur l'histoire du temps présent.

Cette question de méthode est capitale. Elle l'est pour l'IER et le CNDH, mais elle l'est tout autant pour le chercheur. Comment faire l'histoire d'un passé marqué par la répression, la surveillance et le contrôle – dont le contrôle du savoir et de la connaissance ? Comment faire l'histoire de la violence politique à partir des données, éparses, fragmentaires, et encore contrôlées, recueillies dans le cadre d'un processus de réconciliation ? Ces questions, qui sont les questions qui animent toute recherche sur les passés violents, articulent deux perspectives. Elles permettent, d'une part, d'élucider aussi bien les mondes du possible ouverts par la réconciliation que les limites de cette ouverture. Elles permettent, d'autre part, d'esquisser une anamnèse spécifique de la violence de l'État et ses appareils. C'est par le biais de ces études singulières, qui sont aussi des arrêts sur image, que l'on peut faire, me semble-t-il, une histoire des Années de plomb.

En effet, les témoignages des victimes, de plus en plus abondants après le processus de réconciliation, et les archives que l'IER a pu recueillir éclairent plusieurs zones d'ombre de cette histoire. En m'appuyant sur un ensemble de témoignages inédits, en lien avec les soulèvements de mars 1965 et juin 1981 à Casablanca, je vais essayer de zoomer sur certains moments de ce passé sombre du pays. L'analyse de ces documents, malgré leur caractère laconique, permet, en effet, de décrire les pratiques répressives et meurtrières des forces armées lors de ces événements. Ces pratiques relèvent moins d'un dispositif de sécurité, d'ordre et de contrôle que d'une « nécro-politique »² dans laquelle des armes à feu sont utilisées pour éliminer les gens, manifestants ou non, sans distinction d'âge ou de sexe. Cette notion de nécro-politique fait justement référence aux limites de la notion foucauldienne de « biopolitique » dont la haute fonction est d'investir la vie de part en part et qui ne permet pas, ce faisant, de saisir des situations extrêmes où les armes servent à défaire la vie.

2. Achille Mbembé, « Necropolitics », *Public Culture*, 15 (1), 2003, p. 11-40.

En même temps, cette nécro-politique permet, rétrospectivement, d'interroger le silence des chercheurs en sciences sociales, surtout les anthropologues, sur cette violence. Un silence qui m'a été révélé, comme dans un jeu de miroir, par les questionnements souvent soulevés par les confrères quand je présente, ici et ailleurs, mes recherches. Comment faites-vous pour travailler sur ce genre de sujets ? Cela ne vous pose-t-il pas de problèmes particuliers avec les autorités ? Par-delà la nature sensible et difficile du terrain en question, ces interrogations reflètent deux niveaux de réflexion inter-reliées : d'une part, l'idée non précise que l'on se fait généralement des pratiques de la recherche dans des sociétés régies par des systèmes politiques autoritaires ; d'autre part, les limites que s'impose d'emblée le chercheur en sciences sociales pour ne pas transgresser ce qui est pensé être politiquement interdit ou risqué. Examinons, tout d'abord, ce silence et ses raisons.

Taire la violence : Évitement ethnographique et biais théorique

Au Maroc la question de la violence politique a été tue tant par les chercheurs locaux que par les anthropologues étrangers ayant travaillé au pays durant les Années de plomb. Sans doute, la position sensible des premiers explique-t-elle en partie leur silence. Un silence imposé par un système de contrôle et de surveillance bien établi. Tout d'abord, la méfiance à l'égard de l'anthropologie et de la sociologie fait partie de ce système de contrôle. La fermeture de l'Institut de sociologie en 1970 en est l'illustration parlante. Certes, les Années de plomb ont aussi plombé le savoir critique en sciences sociales et humaines. Cela dit, ce silence ne peut être seulement imputé à la force imposante de l'État et de ses appareils de contrôle et de répression, il reflète également un désintérêt scientifique et personnel³.

3. Ce constat est général et ne concerne pas seulement le Maroc. À ce sujet Scher-Hughes et Bourgois affirment que la violence n'est pas un « sujet naturel » pour l'anthropologie et ce malgré la position privilégiée de l'ethnologue en tant que témoin oculaire des événements politiques chauds. Aussi les anthropologues n'ont-ils traditionnellement vu, entendu et signalé aucune forme de violence sur le terrain. Car celle-ci, à tous les niveaux – des abus sexuels et des homicides au terrorisme politique parrainé par l'État, des guerres « sales » au génocide – n'était pas considé-

En effet, par-delà son aspect politique, ce silence sur la question de la violence est aussi le résultat d'un biais théorique. L'état des théories anthropologiques des années 1960 et 1970, orientées vers des analyses culturalistes et structuralistes, explique, en partie, le manque d'intérêt pour les dissonances politiques. Comme le note Starn à propos des travaux anthropologiques sur les Andes, le structuralisme de Lévi-Strauss et l'anthropologie interprétative de Clifford Geertz ont diversement orienté les regards des ethnographes vers des thèmes classiques d'adaptation, de ritualité, de réciprocité, de parenté, laissant de côté l'analyse des mécontentements populaires, de la mobilisation et de la contestation⁴. À l'instar d'autres régions du monde, les cadrages structuralistes, structuro-fonctionnalistes et interprétativistes ont largement participé à occulter le problème de la violence politique au Maroc. D'autant plus que l'anthropologie marocaine a été marquée par la présence de deux éminents théoriciens qui ont marqué la discipline : Clifford Geertz et Ernest Gellner.

Le premier, qui a vécu au Maroc comme en Indonésie pendant des périodes turbulentes, ne s'intéresse qu'aux formes de domination symbolique et leurs incarnations par des sujets subjugués. Chez lui, la violence fait place au symbole. Et la théorie exclue de son champ la dissonance sanguinaire, même lorsque celle-ci s'impose comme une évidence ethnographique. Dans les monarchies traditionnelles, comme le cas du Maroc, écrit-il, « [la] lumière intense projetée sur la figure du roi et la construction apparente d'un culte, parfois de toute une religion autour de lui, rend le caractère symbolique de la domination trop palpable pour que même des disciples de Hobbes ou des utilitaristes l'ignorent »⁵. Nul besoin donc d'un Léviathan pour gouverner et dominer des

rée comme un sujet approprié pour la discipline. Nancy Scheper-Hughes, Philippe Bourgois, « Introduction : Making Sense of Violence », in N. Scheper-Hughes et Ph. Bourgois (eds.), *Violence in War and Peace : An Anthology*, Blackwell Publishing Ltd, 2004, p. 1-31

4. Orin Starn, « Missing the revolution : Anthropologists and the War in Peru », in N. Scheper-Hughes et Ph. Bourgois (eds.), *op. cit.*, p. 395-401.

5. Clifford Geertz, *Savoir local. Savoir global. Les lieux du savoir*, Paris, Presses universitaires de France, 1986, p. 156-157.

subjectivités discordantes, tant que le monarque prend symboliquement possession de son royaume.

En fait, la théorie reflète à la fois un rapport au terrain et une posture politique. Geertz évitait consciemment les conflits, se déplaçant entre ses terrains respectifs pendant des périodes de calme relatif, parvenant ainsi à toujours « rater la violence, le génocide, la révolution ». L'anthropologue note, non sans ironie, qu'il a toujours eu le sentiment inconfortable d'arriver trop tôt ou trop tard pour observer les grands événements politiques et les bouleversements violents.

« Entry of this sort into an entr'acte where all the really critical things seem just to have happened yesterday and just about to happen tomorrow, induces an uncomfortable sense of having come too late and arrived too early, a sense which in my case never afterward left me. In Pare or in Sefrou, in 1952, 1958, 1963, 1964, 1966, 1969, 1971, 1972, 1976, or 1986, it always seemed not the right time, but a pause between right times, between a turbulence somehow got through and another one obscurely looming. Change, apparently, is not a parade that can be watched as it passes. »⁶

Interrogé lors d'une présentation qu'il a donnée à la Russell Sage Foundation à l'hiver 1991, lors de laquelle il fit une description détaillée de l'expansion du conflit génocidaire entre communistes et musulmans en Indonésie entre 1965-66 et la gestion des tueries un niveau local du village où il séjournait, Geertz n'a pas dénoncé publiquement les pertes en vies humaines ni les violations des droits humains commises dans les villages qu'il a étudiés. Cela l'aurait, semble-t-il, engagé dans une mêlée médiatique ou un plaidoyer politique et l'aurait, ce faisant, détourné de ses questionnements théoriques⁷. Mais qu'en est-il des questionnements théoriques relatifs à la violence elle-même ?

Rien dans les écrits ethnographiques et théoriques de Geertz ne fait allusion aux « champs de la mort » qui commen-

6. Clifford Geertz, *After the Fact : Two Countries, Four Decades, One Anthropologist*. Cambridge, Harvard University Press, 1995.

7. Pour un compte rendu de la conférence que Geertz a donnée à la Russell Sage Foundation, voir Richard A. Shweder, « The Resolute Irresolution of Clifford Geertz », *Common Knowledge*, 13 (2-3), 2007, p. 191-205.

çaient à envahir l'Indonésie peu après son départ du terrain. L'anthropologue a ainsi raté un bain de sang, un massacre politique de plus de 500 000 Indonésiens commis avec le soutien diplomatique du gouvernement américain à la suite d'un coup d'État infructueux inspiré par le marxisme en 1965. La même année, une très violente intervention policière et militaire a fait des milliers de victimes lors des soulèvements de mars 1965 au Maroc. Considéré comme le deuxième événement majeur après la rébellion du Rif de 1958-59, cet événement, pourtant bien médiatisée, n'a suscité aucune réaction de la part de l'anthropologue. Il n'en souffle pas un mot. Il n'évoque ni les mobilisations, ni les contestations populaires, et encore moins la répression de la population par les forces armées – préférant relater le charisme royal, celui de Hassan II et de son père notamment, et ses pouvoirs symboliques.

Ce détournement de l'explicitation de la violence ne concerne pas seulement l'approche geertzienne, d'autres anthropologues s'inscrivant dans d'autres courants théoriques, notamment structuralistes et structuro-fonctionnaliste, ont occulté ou obscurci la question. L'examen théorique de la rébellion 1958-59 du Rif est le plus significatif à cet égard. Ce qui frappe dans tous les comptes rendus de cet événement, c'est le silence, très parlant, sur les violences perpétrées par l'armée royale et ses auxiliaires⁸. Gellner (1981), par exemple, esquivé la question de la violence non pas par une symbolisation du pouvoir comme chez Geertz, mais par sa structuration fonctionnelle. Selon lui, les rébellions d'après l'Indépendance, au Rif comme au Moyen-Atlas, ne sont pas des réactions ataviques de l'indépendance tribale ; elles s'inscrivent plutôt dans une mécanique d'alliances et contre-alliances contre et pour le pouvoir⁹. Autrement dit, les griefs des rebelles ne concernaient pas les modèles culturels en mutation, mais reven-

8. Notamment : William I. Zartman, *Morocco : Problems of New Power*, New York, London, Atherton Press, Prentice-Hall International, 1964; John Waterbury, *The Commander of the Faithful : The Moroccan political Elite – A study in Segmented Politics*, New York, Columbia University Press, 1970; David M. Hart, *The Aith Waryaghar of the Moroccan Rif. An Ethnography and History*, University of Arizona Press, Viking Fund Publication in Anthropology, 1976.

9. Ernest Gellner, « Patterns of rural rebellion in Morocco during the early years of independence », in *Muslim Society*, Cambridge, Cambridge University Press, 1981, p. 194-206.

diquaient une participation active au jeu politique national et aux changements qui se profilaient. Cela représente, selon lui, un aspect « étrange et surprenant » compte tenu de l'histoire passée du pays marquée par la dissidence. Le soulèvement, continue-t-il, est également étrange, car il s'est effondré assez facilement et ses dirigeants, une fois capturés, ont été traités avec clémence. Gellner a, d'une part, parfaitement raison de souligner la nouvelle nature des soulèvements d'un Maroc fraîchement indépendant, de l'autre, il est dans l'erreur lorsqu'il assume la clémence de l'État contre les insurgés. L'anthropologue britannique ne voit la violence nulle part et ne perçoit pas que l'effondrement rapide de la révolte pourrait précisément être dû à l'absence de toute forme de clémence. En effet, dans sa critique de la thèse de Gellner, David Hart souligne que cet effondrement imminent ne semble pas si surprenant après tout, étant donné le monopole de la puissance des armes à feu par les forces armées marocaines¹⁰. Ainsi, l'écrasement de la rébellion ne relève pas d'un jeu d'échecs politique, mais de l'appropriation exclusive par l'État des moyens de violence et de leur déploiement dans les formes les plus extrêmes¹¹.

Les exemples de cette « invisibilisation » anthropologique de la violence politique sont nombreux. J'ai choisi Gellner et Geertz comme deux figures emblématiques de l'anthropologie pour illustrer les raisons de cette invisibilisation de manière exemplaire. Il s'agit, d'une part, de montrer l'évitement ethnographique de ce genre de questions soit par insensibilité scientifique ou politique (ou les deux) et d'élucider, d'autre part, les biais théoriques qui dissolvent la violence, quand celle-ci est examinée, dans des considérations symboliques ou structurelles. Cette invisibilisation ne se limite pas aux chercheurs étrangers. Elle concerne

10. David M. Hart, « Rural and Tribal Uprisings in Post-colonial Morocco, 1957-60 : An Overview and a Reappraisal », in *Tribe and Society in Rural Morocco*, London, Portland, Frank Cass, 2000, p. 84-102. Cela dit, Hart, lui-même, ne rapporte aucun témoignage, aucun récit de violence et de souffrance, bien qu'il ait vécu au sein de la population du Rif.

11. Sur cette violence, voir notamment les témoignages des victimes lors des auditions publiques organisées par l'IER : IER, *Auditions publiques, Al Hoceima*, May 03, 2005. Voir aussi le film documentaire de Tariq El Idrissi, *Rif 58-59 : Briser le silence*, Farfira Films Production, 2015.

également les pratiques encore en cours de la recherche marocaine en sciences sociales. Le silence des chercheurs locaux s'explique en partie par les biais théoriques des approches symbolico-interprétatives et structuro-fonctionnalistes¹². Leur silence peut être également imputé à leur position sensible, étant eux-mêmes visés par la violence de l'État. Pour ne donner qu'un exemple des lieux où une telle violence s'exerçait, citons Dar Bricha à Tétouan où étaient détenus et torturés des enseignants, des écrivains, des penseurs et d'autres personnes publiques¹³. Tout au long des années de plomb, des professeurs et des étudiants ont été enlevés, torturés et emprisonnés¹⁴. Certains ont disparu pour toujours, comme le professeur de linguistique Boujemâa Hebaz qui fut enlevé le 21 avril 1981, son activisme politique combiné à sa thèse sur la langue *tachelhiyt* ayant été considéré comme une atteinte à la sécurité nationale¹⁵.

Dire la violence dans un contexte de réconciliation

La violence est ainsi restée un phénomène sociopolitique invisible. Les recherches sur la question sont très récentes et s'inscrivent dans le contexte de la transition politique. Les travaux de Susan Slymovics, par exemple, abordant la question de la violence à partir des performances des droits humains au Maroc et de leurs limites¹⁶. Elle rapporte plusieurs témoignages d'hommes

12. Voir à Jean-Noël Ferrié, « L'anthropologie du Maroc : situation actuelle et perspectives », *Annuaire de L'Afrique du Nord*, XXX, 1991, Paris, CNRS Éditions, 1993, p. 1069-1077 ; Hassan Rachik, « Chose et sens : réflexions sur le débat entre Geertz et Gellner », in Lahouari Addi (dir.), *L'anthropologie du Maghreb selon Berque, Bourdieu, Geertz et Gellner*, Paris, Awal-Ibis Press, 2003, p. 95-109.

13. IER, rapport final, vol. 2, p. 39-44.

14. Voir à ce sujet : Abraham Serfaty et Christine Daure-Serfaty, *La mémoire de l'autre*, Paris, Stock, 1993 ; Fatna El Bouih, *Une femme nommée Rachid : récit de vie*, Casablanca, Le Fennec, 2001 ; Jaouad Mdidech, *La chambre noire ou Derb Moulay Chérif*, Casablanca, Eddif, 2002 ; Mohammed Nadrani et Abderrahmane Kounsi, *La capitale des roses*, Casablanca, Éditions Al Ayam, 2009.

15. Comité de Coordination des Familles des Disparus et des Victimes de la Disparition forcée au Maroc-FMVJ, APADM, *Maroc : la disparition forcée, un dossier non clos*, 2^{ème} Rencontre euro-méditerranéenne des familles des disparus, Rabat, 2008, p. 41-42.

16. Susan Slymovics, *The Performance of Human Rights in Morocco*, Philadelphia,

et de femmes victimes qui décrivent, par leurs propres vécus, des pans de l'histoire violente du Royaume ; des victimes qui, individuellement et collectivement, luttent aussi pour que ce passé ne se reproduise plus. Dans la même veine, le travail de Fadoua Loudiy, tout en esquissant une analyse critique de cette histoire, cherche à problématiser l'idée de la transition, en donnant la voix à ceux qui ont survécu à des atrocités¹⁷. Son approche est centrée sur la manière dont ces voix s'appuient sur des pratiques rhétoriques pour négocier leur statut de victime et tenter de reconstruire une identité civique dans le cadre de leur communauté nationale. En plus de sa dimension analytique qui examine les rapports entre violence, mémoire et justice, ses recherches peuvent aussi s'inscrire à un autre niveau, celui d'une littérature de plus en plus abondante produite par les victimes, femmes et hommes, des Années de plomb – la chercheuse étant elle-même une victime de cette histoire de la violence. Des écrits qui constituent un matériau inestimable pour réécrire l'histoire de cette époque.

De plus en plus de victimes témoignent de leurs vécus de violence et de souffrance : arrestations arbitraires, disparitions forcées, détentions secrètes, torture, viol. De plus en plus de familles de victimes témoignent de la mort de leurs proches ou de leur disparition définitive ainsi que de leur propre souffrance psychique et matérielle – leurs moyens de subsistance compromis, leurs relations sociales affectées, voire détruites. Dans ce sens, ces familles sont également victimes de la violence politique¹⁸. À cet égard, le travail effectué par l'IER et le CNDH, quoique limité, est très important. L'Instance a, en l'occurrence, recueilli, collecté et classé une quantité considérable d'entretiens, de témoignages, d'auditions publiques et de dépositions. À cela s'ajoute un travail d'édition lancé par le CNDH pour diffuser des travaux sur diffé-

University of Pennsylvania Press, 2005a ; Susan Slyomovics, « The Argument from Silence : Morocco's Truth Commission and Women Political Prisoners », *Journal of Middle East Women's Studies*, 1 (3), 2005b, p. 73-95.

17. Fadoua Loudiy, *Transitional Justice and Human Rights in Morocco. Negotiating the Years of Lead*, New York, Routledge, 2014. Voir aussi le compte rendu de ce travail fait par Zakaria Rhani dans *Cahiers d'Études Africaines*, 233, 2019, p. 295-299.

18. Une définition de « victime » qui a été aussi adoptée par l'IER (IER, rapport final, vol. I).

rents aspects des droits humains. Des programmes universitaires, au niveau du master et du doctorat, au sein des départements d'histoire, de science politique et de sociologie sont créés ; et de nombreux projets de recherche sont en cours, sur notamment les luttes politiques, les émeutes et les mouvements sociaux, les parcours individuels ou collectifs des acteurs, les conflits de légitimation et l'élaboration de la mémoire collective. Parallèlement, tout un travail culturel, littéraire et artistique, a davantage libéré la parole, renforçant les débats sur le rapport à cette période de l'histoire et sur les droits humains au Maroc de manière générale. Outre les témoignages oraux et écrits des anciennes victimes, hommes et femmes, sur les conditions inhumaines de leur incarcération et sur les difficultés d'adaptation après leur libération, des récits, des romans, des nouvelles, des bandes dessinées, des poèmes écrits, en français et en arabe, par les victimes – dont une bonne partie écrite pendant l'incarcération – ou par des auteurs de métier, ont capté, chacun d'un angle divergent et souvent de manière personnalisée, différents moments de cette histoire. De même, une intéressante production cinématographique, concernant entre autres l'activisme politique, la torture dans les lieux secrets et les effets de la disparition forcée sur les liens sociaux, a contribué à documenter les Années de plomb¹⁹.

Mes travaux sur la violence politique s'inscrivent, encore plus concrètement, dans le contexte de cette ouverture, étant le fruit d'un programme de recherche soutenu par le CNDH – l'une des institutions de l'État chargée d'assurer l'accomplissement de la réconciliation et d'œuvrer pour la protection des droits humains. Cela permet un accès aux travaux effectués par l'IER, notamment les archives qu'elle a pu collecter. Un accès certes limité, contrôlé et toujours négocié, mais au reste très significatif. En effet, les différents témoignages recueillis par l'instance – archives et témoignages – permettent, d'une part, d'éclairer plusieurs zones d'ombre de l'histoire politique du pays et, d'autre part, d'élucider tant les mondes du possible ouverts par la réconciliation que les difficultés qui limitent le travail du chercheur pour faire une histoire de l'époque.



19. Rhani et al. *op. cit.*

Mes recherches seront illustrées à partir justement de l'analyse que j'ai effectuée d'une partie de ces archives. Deux événements significatifs des Années de plomb seront considérés : les *événements sociaux* de mars 1965, déjà mentionnés, et ceux de juin 1981, à Casablanca également²⁰. Le choix de ces deux moments n'est pas fortuit. Il vise à élucider, d'une part, l'ampleur de la violence vécue par les victimes, tout en illustrant l'amplitude du silence des anthropologues qui ont travaillé au Maroc pendant ces années « noires ». D'autre part, en comparant les témoignages concernant les *événements sociaux* de 1965 avec ceux en rapport avec 1981, le but est de montrer que la violence de l'État et ses appareils s'inscrit dans une nécro-politique qui vise à liquider le maximum de personnes, sans distinction de genre et d'âge et sans distinguer non plus les manifestants des non-manifestants.

Dans les archives de l'IER

Les documents collectés et produits par l'IER ne sont pas encore numérisés. Ils ne sont pas non plus archivés de manière ordonnée et catégorisée. Ce qui rend impossible toute recherche systématique et exhaustive. Ces archives comprennent plusieurs éléments : 1) des dossiers de réparation des victimes ; 2) des dossiers et des rapports d'investigation effectués par l'Unité d'investigation de l'IER, notamment auprès des hôpitaux, des morgues et des cimetières ; 3) des rapports d'ordre général commandités par l'Instance sur des événements spécifiques : disparition forcée, lieux de détention secrets, mouvements sociaux (les soulèvements de 1958-59, 1965, 1981, 1984, 1990) ; 4) des témoignages des victimes, et à de très rares exceptions, de bourreaux, devant des membres de l'Instance ; 5) des rapports de visites effectuées par les membres de l'IER à des lieux de violence et à des familles de victimes ; 6) des propositions concernant l'édification de lieux de mémoire, notamment des cimetières dans les lieux de détention secrets ; 7) des cartes techniques concernant les disparus et les

20. Les événements de 1958-59 ont fait l'objet d'une étude séparée qui paraîtra prochainement sous le titre : « The Rif Again : Popular Uprisings and Resurgent Violence in Post-transitional Morocco ».

victimes décédées ; 8) des correspondances avec des experts de la justice transitionnelle.

Toujours sous contrôle des fonctionnaires bien accueillants et bienveillants du CNDH, je passais plusieurs heures par jour, pendant plusieurs mois, dans le sous-sol des archives de l'IER. Avec le sentiment persistant et pesant que cet accès n'est que temporaire, je prenais le maximum de notes, n'ayant droit à des photocopies que pour des rapports d'ordre général²¹. J'ai décidé, entre autres, d'étudier les procédures de réparation et les dispositifs de sélection mis en place par l'IER, en examinant les dossiers de réparation. Ces dossiers comprennent une demande d'indemnisation présentée par la victime elle-même, des certificats médicaux sur l'état de sa santé, une attestation de jugement et d'emprisonnement, si elle était jugée et incarcérée et une décision arbitrale émises par l'Instance, en cas de réparation. Si la victime a disparu ou est décédée, les membres de sa famille peuvent également déposer une demande de réparation – étant eux-mêmes considérés comme victimes de violence. En plus de preuves de lien de parenté, les demandeurs doivent, dans ce cas et dans la mesure de possible, témoigner devant l'Instance et rapporter les circonstances de la mort ou de la disparition de leur proche.

Dans un travail récent, j'ai étudié des dossiers de réparation concernant la première catégorie, abordant la politique de réparation de l'IER à travers l'examen des certificats médicaux présentés par les victimes – où sont consignés les troubles du patient et le pourcentage de son invalidité physique et psychique. C'est, en partie, sur la base de cette expertise médicale que les commissions de l'IER formulent une estimation de réparation monétaire, en plus d'une possible prise en charge médicale. L'avantage de cette approche des procédures de réparation est double. En identifiant les formes et la nature des séquelles psychiques et physiques de la violence politique, elle renseigne simultanément sur les procédures véridictionnelles appliquées par l'État pour définir les formes réparables de la perte et de la souffrance. Pour des victimes

21. En effet, bien avant la fin du projet de recherche, je n'ai plus eu accès aux documents et en 2016, les archives de l'IER ont été léguées aux Archives du Maroc. Elles ne sont pas encore consultables.

qui doivent certifier, par une expertise médicale reconnue, leur affliction et leur souffrance pour obtenir une quelconque réparation, le corps devient ainsi le lieu où s'inscrit un double pouvoir : le pouvoir autoritaire qui l'a persécuté et le pouvoir de l'expertise médicale qui doit certifier cette persécution. L'inscription de cette dernière forme de pouvoir véridictionnel contribue, ce faisant, à réitérer, en retour, les expressions du pouvoir autoritaire et de ses mémoires²². Dans ce travail, j'interroge tout particulièrement la légitimité et la pertinence d'une certification médicale dans un processus de réconciliation et de réparation qui se veut englobant. En plus du risque d'accentuer le sentiment d'injustice et de souffrance, elle participe à l'effacement même du témoignage direct sur le vécu de la violence et de la souffrance.

Les archives que je souhaite examiner ici concernent la dernière catégorie de victimes²³. Il s'agit essentiellement de deux documents intitulés « Liste des victimes des événements sociaux de mars 1965 » et « Liste des victimes des événements de 1981 ». Les deux sont saisis par l'unité d'investigation de l'IER et, respectivement, archivés sous les numéros 4145 et 3898. Les informations sont inscrites sous forme de tableaux comprenant plusieurs colonnes : le numéro de dossier, le nom de la victime décédée, le nom du (ou des) demandeurs et ses (leurs) coordonnées, ainsi qu'une description des circonstances de la mort telles que rapportées par le ou les demandeurs et synthétisées par les agents de l'IER. Ce sont ces descriptions qui m'intéressent. Il ne s'agit pas de témoignages *in extenso*. Et la reformulation synthétique de l'oralité des victimes témoins par l'IER affaiblit certes la charge émotionnelle du témoignage – une oralité (avec les silences qu'elle recèle) qui est importante pour documenter la violence. C'est la raison pour laquelle je traite ces descriptions en tant qu'arrêts sur image qui, mis en relation entre eux, permettent de donner une idée spécifique sur l'ambiance meurtrière de l'époque. Ces arrêts sur image seront, d'autre part, croisés avec les données d'autres documents archivés : 1) un fichier intitulé « Les décès pendant les

22. Zakaria Rhani, « Certifier la perte et la souffrance : violence politique et politique de réparation au Maroc », *Anthropologie et société*, 42 (1), 2018a, p. 253-259.

23. Tous les documents examinés ici sont écrits en arabe. Les traductions sont les miennes.

événements sociaux 1965 », saisi par le Comité d'exécution des recommandations de l'IER et enregistré sous le numéro 3164 ; 2) un document intitulé : « Conclusion des investigations sur les événements sociaux (Casablanca 1965 – 1981 ; Tétouan, Qser Kbir, Hoceima, Berkane, Nador et les villages environnants 1984, Fès 1990) qui est enregistré sous le même numéro que la « liste des victimes des événements de 1981 », numéro 3898. Ce dernier rapport permet de tirer des conclusions générales sur la violence exercée par les forces armées lors des soulèvements populaires qui ont marqué la vie politique du Maroc. Commençons, tout d'abord, par ceux de mars 1965 à Casablanca²⁴.

Les soulèvements de 1965 : témoignages et investigations

Les soulèvements de mars 1965 ont lieu suite à une décision ministérielle d'interdire aux élèves âgés de 17 ans et plus d'intégrer le lycée. Des manifestations sont organisées les 22, 23 et 24 mars 1965 à Casablanca. Le 22 mars, une grève est décidée dans la majorité des établissements scolaires. Des élèves, âgés de 13 à 20 ans, d'une dizaine de lycées descendent dans les rues de la ville pour protester. Les élèves d'autres villes et villages s'insurgent également, notamment à Rabat, Salé, Fès, Meknès, Marrakech, mais aussi à Safi, Taounat et à Séfrou, là où Geertz avait déjà commencé, depuis deux ans, son terrain marocain. Les événements sont aussi une occasion pour protester contre la cherté de la vie, les inégalités et les injustices sociales, les politiques du gouvernement. Les forces armées et de police interviennent, surtout à Casablanca, avec tous les moyens de répression. Une intervention violente qui se solde par des centaines de morts et des milliers de blessés. Des milliers d'élèves sont aussi emprisonnés. Les membres actifs de l'Union nationale des étudiants marocains (Unem) sont arrêtés, ainsi que des activistes politiques du

24. Une précision de terminologie s'impose. Les instances de l'État, dont l'IER, optent pour l'expression « événements sociaux » pour désigner les soulèvements urbains d'après l'indépendance. Le terme, me semble-t-il, est trop général et mou, ne permettant pas de rendre compte des dynamiques protestataires et des interventions très répressives des forces armées de l'État. J'opte pour le terme soulèvement.

Parti communiste et de l'Union nationale des forces populaires (UNFP)²⁵.

Le document « Liste des victimes des événements sociaux de mars 1965 » donne un aperçu succinct de l'ambiance qui a régné lors des soulèvements. Il s'agit, en tout, de sept témoignages. Commençons par celui donné par les quatre enfants de monsieur El A. M. et de sa veuve, Se. Ra.

Lors des événements de mars 1965, la victime fut blessée par une balle le 24 mars à 10h30 du matin sur l'avenue Fida à côté de la Qisariya El Manjra. La victime fut transportée à la maison où elle mourut. Elle fut enterrée par les soins de sa famille qui a pu obtenir un certificat de décès.

Aucune indication quant à l'âge de la victime, ni à sa participation aux soulèvements. Par contre, l'heure et le lieu de l'incident est donné avec précision. Curieusement, le blessé n'est pas conduit à un hôpital pour être soigné, mais à la maison où il succombe à ses blessures.

Un double témoignage est donné par l'avocate As. El O. qui représente la famille d'un couple tué lors des soulèvements, Mme Rq. B. Ah. Et son mari, Al. B. Ab. H.

Monsieur Al. B. Ab. H. fut blessé en compagnie de sa femme (Rq. B. Ah) par des balles mortelles, devant leur demeure, à l'adresse...

Rq. B. Ah fut blessée en compagnie de son mari (Al. B. Ab. H.) par des balles mortelles, devant leur demeure, à l'adresse...

Le document « Les décès pendant les événements sociaux 1965 », numéro 3164, donne un peu plus d'informations. Monsieur Al. B. Ab. H. est né en 1934 – aucune précision quant à l'âge de sa femme. Le couple a laissé une fille, Ma., et trois garçons, Mu., Dr. et Ab. A.

25. Sur la genèse des soulèvements, voir : Aziz Khamlich, *Al-intifidât al-hadariya bil-maghrîb. Dirâsa maydâniya liharakatay maris 1965 wa wuniwu 1981* (les soulèvements urbains au Maroc : étude de terrain des mouvements de mars 1965 et de juin 1981), Casablanca, Afrique Orient, 2005 ; le Rapport final de l'IER ; ainsi que le témoignage de Ahmed Boukhari, « Les tueries du 23 mars 1965 à Casablanca », in *Raisons d'États. Tout sur l'affaire Ben Berka et d'autres crimes politiques au Maroc*, Casablanca, Éditions Maghrébines, 2005a, p. 73-79.

L'expression « blessé par balles devant la maison », qui revient dans d'autres témoignages, illustre l'intense présence des forces de l'ordre sur le terrain. Elles ne contrôlaient pas seulement les grandes artères de la métropole où se déroulaient les manifestations, mais aussi les rues et, on le verra, tiraient même à l'intérieur des maisons.

Le garçon Mo. Ab. est aussi tué devant sa demeure. Selon la déposition de son père Mo. Ib.

L'enfant fut blessé par balles le 24 mars 1965 devant la maison familiale. Suite à la demande du khalifa du Caid et avec la participation des auxiliaires des autorités, le Cheikh et le Muqad-dem, le père transporta son corps à la préfecture, l'ancienne circonscription 5 (l'actuelle 17). Le sort du cadavre du fils est resté inconnu. Selon les documents joints à la demande, Monsieur le Procureur général auprès du Tribunal d'Appel de Rabat, dans sa réponse à une requête du père de la victime, affirme : « Nous vous informons que les investigations menées renseignent que votre fils fut tué lors des événements de Casablanca, en mars 1965. Le cadavre fut conduit à la circonscription 5, puis à la morgue, sans que la police n'intervint. »

Un enfant tué devant la maison de ses parents en dit long sur l'ampleur de la violence et du degré de son expansion. D'après ce témoignage, on apprend que les autorités récupéraient les cadavres sans informer les proches de leur sort et des lieux de leur inhumation. L'expression « destination inconnue » revient souvent dans les témoignages, aussi bien ceux en lien avec les soulèvements de 1965 que ceux, on le verra, qui se rapportent aux autres événements sociaux, notamment les soulèvements de juin 1981.

Ah.Ess. est un autre garçon qui a succombé à cette violence meurtrière. Selon la déposition de sa mère, Fa.Maz.

Le 24 mars 1965, la victime fut blessée au ventre par une balle mortelle tirée par l'armée. Sa mère vit ses intestins sortir. Il en mourut. Il n'avait que 12 ans. Son cadavre resta jeté par terre jusqu'à ce qu'un camion vint le transporter vers une destination inconnue.

L'armée est explicitement désignée comme responsable de la mort de l'enfant. Personne ne pouvait secourir le blessé ni, une

fois mort, récupérer son cadavre. Même pas sa mère. Le témoignage suivant en donne quelques raisons, indiquant plusieurs éléments sur l'identité des meurtriers, sur certaines pratiques de contrôle ainsi que sur l'atmosphère de peur qui dominait. Selon El K. Kh, son frère

El K. S. fut blessé par une balle au niveau de son pied gauche, lors des événements de 1965. C'était le 23 mars. C'est l'armée qui l'a tué. Il est resté sans secours à se vider de son sang. Personne ne pouvait le secourir et le transporter à l'hôpital. Les hôpitaux étaient militarisés. Il est mort par hémorragie. Vers une heure de matin, plusieurs forces de l'État envahirent la maison, terrorisant par leurs armes tous les membres de la famille, et prirent le cadavre.

Sans doute, la militarisation générale de l'espace public et des hôpitaux empêchait la population, le corps médical et les ambulanciers de secourir les blessés. La militarisation des hôpitaux avait sans doute d'autres raisons : contrôler la comptabilité et la gestion des morts, notamment dans les morgues et les urgences. Cela pourrait aussi expliquer pourquoi les forces armées récupéraient les morts aussi bien dans les rues que dans les demeures. Mais quel est le sort de ces cadavres ? Quelle est cette destination inconnue ? Le dernier témoignage donne une réponse éventuelle. Selon La.Za., son père, Mb.Za était chargé du stade de l'équipe Al Itihad al-Baydawi de football. À son retour du travail, il fut atteint par une balle dans la tête. Il en mourut immédiatement. Son corps fut transporté à la morgue. Puis, après, enterré dans une fosse commune. D'après le certificat du décès joint à la demande, il est mentionné que Monsieur Mb.Za. décéda le 24 mars 1965 sans mention des causes.

Le témoignage désigne la fosse commune comme destination finale du cadavre. Sans doute ne s'agissait-il là que d'une supposition nourrie et soutenue par les pratiques des autorités : envahissement des maisons, enlèvement des corps, leur transport dans des camions, le mystère qui entoure leur destin. L'ensemble de ces témoignages des parents des victimes livre d'autres vérités sur la violence des forces et appareils du pouvoir, une fois situés par rapport à d'autres témoignages : d'une part, l'ensemble de documents et témoignages traités par l'IER lors de ses investiga-

tions et publiés dans son rapport final ; d'autre part, le témoignage d'un ancien membre des services secrets marocains²⁶.

Pour mener son enquête, l'unité d'investigations de l'IER s'est basée sur plusieurs éléments. Elle a, d'une part, consulté plusieurs registres encore disponibles, ceux notamment de la morgue, des urgences, du service d'accueil et du service de la médecine légale de l'hôpital universitaire Ibn Rouchd (CHU), ainsi que celui des inhumations au cimetière Al-Chouhada. Elle a, d'autre part, auditionné un médecin ayant exercé aux urgences de ce même hôpital lors des événements et un fossoyeur dudit cimetière. Tout d'abord, les registres des services d'urgence et d'admission au CHU rendent compte de neuf cas de décès advenus après que les blessés eurent été admis pour hospitalisation. Le registre de la morgue fournit les données suivantes : le nombre de décès par balle s'élève à 31, dont 19 sont cités par leur nom ; la cause du décès est précisée, avec mention de la partie du corps touchée par balles, notamment : écrasement du crâne, impact de balle au niveau de l'abdomen, impact de balle au niveau du crâne, impact de balle au niveau du thorax ; sont aussi précisés les circonscriptions et les services qui avaient livré les cadavres à la morgue : 8ème circonscription (12 cas), Service de Santé de la Ville nouvelle (7 cas), 10ème circonscription (4 cas), 7ème circonscription (2 cas), 6ème circonscription (2 cas), 13ème circonscription (2 cas), 1ère circonscription (1 cas), une ambulance relevant des services de l'armée (1 cas). D'autre part, le registre des inhumations conservé aux services du cimetière permet de constater que 50 décès avaient été enregistrés. L'Instance a pu définir avec précision l'identité de 27 victimes.

Par ailleurs, les témoignages recueillis par l'Instance ont abouti aux conclusions suivantes. La morgue est restée, durant de longs jours, sous le contrôle des services de police. Les dépouilles des défunts, que l'on refusait de livrer aux familles, ont été conservées dans les services de la morgue pendant deux ou trois jours, avant que des agents de police viennent de nuit les prendre pour les inhumier. Les victimes ont été enterrées de nuit, en l'absence des employés du cimetière, dans des tombes creusées auparavant

26. IER, *Rapport final* Vol. II, 2005, p. 35-36 et 72-75.

à des endroits dispersés et éloignés les uns des autres. Le registre du cimetière comprend des informations indiquant l'emplacement exacte de chaque tombe ainsi que les noms des personnes décédées, notés à la main et en caractères latins – les cases où le nom n'est pas indiqué, portent toutes cette inscription : « L'inhumation a eu lieu sur ordre de M. le Gouverneur ».

En conclusion, l'IER confirme les faits suivants. Contrairement aux données officielles fournies à l'époque par l'État, selon lesquelles le nombre de décès n'aurait pas excédé sept cas, l'Instance a pu confirmer, d'après les documents consultés, 50 décès, dont de nombreux enfants de moins de dix ans. D'après les données inscrites sur le registre de la morgue, il s'avère qu'un grand nombre de victimes décédées des suites de blessures par balle avaient été atteintes au niveau du crâne et de la cage thoracique. Les investigations de l'IER confirment ainsi plusieurs témoignages rapportés par les parents des victimes et ajoutent d'autres détails significatifs, surtout concernant le nombre élevé d'enfants parmi les victimes et les parties du corps visées par les forces armées. Des descriptions qui illustrent une volonté claire de tuer les gens, manifestants ou non, et sans distinction d'âge. Le rapport évoque également la militarisation des hôpitaux, le contrôle exercé sur les cadavres et leur inhumation dans le secret. Mais il n'y pas mention de « fosse commune ». Il faut rappeler que l'enterrement secret est une autre manière de dire « destination inconnue ». Il est aussi cruel que la fosse, tant qu'il ne permet pas aux familles de faire le deuil.

Le nombre de victimes donné par l'IER reste toutefois controversé. Il ne s'agit là sans doute que d'un nombre documenté que l'Instance a pu confirmer suite à ses investigations. Les témoignages de l'époque évoquent des victimes par centaines, voire par milliers. Le témoignage d'un ancien membre des services secrets marocains, Ahmed Boukhari, est à ce sujet révélateur²⁷. Boukhari était présent à Casablanca durant les trois jours des émeutes, les 23, 24 et 25 mars. Il est donc un témoin oculaire. Il était, confie-t-il, envoyé en urgence avec deux autres éléments pour travailler en étroite collaboration avec les policiers de la brigade de sécurité de

27. Ahmed Boukhari, 2005a, *op. cit.*

Casablanca. Ils devaient effectuer un travail de « supervision et d'orientation » en se plaçant dans chaque boulevard et avenue de la nouvelle médina, près des barricades et des nombreux « lieux de batailles ». S'appuyant sur ses propres observations ainsi que sur les informations recueillies et les constats effectués sur place, l'agent secret revient sur cette expérience avec des détails accablants sur, notamment, la violence militaire et policière, l'ampleur et l'extension de cette violence, les noms de certains responsables directement impliqués, le nombre approximatif des victimes ainsi que sur l'existence de fosses communes et leur emplacement précis.

À l'heure des comptes, écrit-il, « on ne comptabilisa pas moins de 1 550 morts, des milliers de blessés par balles, hospitalisés avec des blessures plus ou moins graves, et des milliers d'arrestations. Pour la seule journée du 23 mars, on avait noté 550 morts à la morgue de Casablanca ». À cela s'ajoutent « des dizaines de cadavres qui, pour une raison ou une autre, avaient échappé au recensement des policiers ». Parmi les morts, il relève « une majorité d'enfants, de femmes et de vieillards tués par plusieurs balles dans le dos et à la tête²⁸ ». Les forces armées mobilisées ont dépassé les 20 000 hommes, dont 5 000 policiers, 5 000 agents des forces auxiliaires, 10 000 militaires, en plus des commandos, des gendarmes et de la compagnie mobile d'intervention (CMI)²⁹. Le général Oufkir, accompagné de deux tireurs d'élite, a participé en personne à la tuerie, à bord d'un hélicoptère de combat des Forces Armées Royales (FAR), équipé de trois mitrailleuses et de plusieurs caisses de munitions. Survolant les boulevards et les avenues de la ville, pendant les trois jours, ils ont tiré sur la foule des manifestants des « balles de gros calibre ». Les « séances de tirs [...] équivalaient à un véritable massacre³⁰ ».

Tout au long des trois journées, le général a décrété un couvre-feu de 12 heures, entre 18h et 6h du matin pour « ramasser » les cadavres qui jonchaient le sol. Ils étaient chargés pêle-mêle dans des camions à ordures appartenant au conseil muni-

28. Ahmed Boukhari, *op. cit.*, 2005a p. 75-76.

29. Ahmed Boukhari, « Feu-vert pour Achaâchi », in *Raisons d'États*, *op. cit.*, 2005b, p. 89-93.

30. Boukhari, *op. cit.*, 2005a, p. 75.

cipal et à la communauté urbaine de Casablanca, et transportés vers des « grandes fosses communes, des charniers creusés par “trax” à proximité d’une grande carrière, à 22 km environ de la ville »³¹. Les trax, réquisitionnés de force par la sûreté régionale de Casablanca sur ordre du général, « tournèrent sans arrêt 24h sur 24, pendant les trois jours pour enterrer des centaines de cadavres, sans laisser de traces ». Toujours sur ordre du général, on « réquisitionna aussi toute la production de chaux vive dans les usines implantées dans la région du grand Casablanca. La chaux vive était jetée sur les cadavres en fosse pour les recouvrir d’une couche épaisse de 30 à 50 centimètres, avant d’opérer un terrassement pour recouvrir le tout d’une dernière couche très épaisse, un mètre environ, avec de la terre et du sable³² ».

Les chiffres sont donc beaucoup plus élevés que ceux avancés par l’IER. La présence de fosses communes, souvent mentionnée par les familles des victimes, est confirmée par l’agent, avec des indications précises quant à leur emplacement. L’utilisation de la chaux vive, une procédure qui revient souvent dans les enterrements secrets, sert à brûler les cadavres pour en effacer les traces. Les descriptions de Boukahri confirment aussi certaines conclusions de l’Instance quant au nombre élevé d’enfants parmi les victimes, généralement atteints par des balles au niveau du haut du corps. Un grand nombre de victimes sont aussi des femmes et des vieillards. L’ensemble des témoignages esquisse déjà les traits d’une nécro-politique déployée par le pouvoir pour éliminer les gens sans tenir compte de leur âge, de leur genre et de leur engagement dans le soulèvement ou non. Contre les insurgés, toutes les catégories des forces armées et des autorités sont mobilisées et des moyens extrêmes sont utilisés. Les hôpitaux, les morgues et les cimetières sont étroitement contrôlés³³. Des

31. *Ibid.*, p. 76. L’agent secret donne des indications précises sur l’endroit des fosses communes. Jusqu’en 2002, la nouvelle autoroute Casablanca-aéroport Mohammed V, écrit-il, passait à environ 150 à 200 mètres de l’endroit qui a servi de « charniers – fosses communes » en 1965.

32. *Ibid.*

33. On trouve d’autres témoignages poignants dans l’une des rares recherches faites sur les émeutes de 1965, Khamlich, *op. cit.*, p. 193-194 et 199-200.

morts et des blessés par centaines, voire par milliers. Une brutalité meurtrière qu'on retrouvera lors des soulèvements ultérieurs.

Seize ans plus tard...

Le document IER archivé sous le numéro 3898 illustre bien cette continuité dans les pratiques répressives des forces de l'ordre. Le document comprend deux parties : 1) une « Liste des victimes des événements 1981 à Casablanca » qui, à l'instar du document relatif aux soulèvements de 1965, récapitule les récits de décès des victimes tels que rapportés par leurs proches ; 2) les « Conclusions des investigations sur les événements sociaux (Casablanca 65 – 81 ; Tétouan, Qser Kbir, Hoceima, Berkane, Nador et les villages environnants 84 ; Fès 90) ». Je traite, dans un premier temps, la « liste des décès » pour avoir des témoignages concrets sur la violence perpétrée en juin 1981 à Casablanca et qui viennent confirmer les témoignages relatifs aux événements de 1965. Je laisse l'autre partie du document pour la fin pour tirer des conclusions générales quant aux dispositifs et pratiques violentes mobilisés par l'État lors des soulèvements populaires à d'autres dates et dans d'autres régions du Royaume.

Si les soulèvements de mars 1965 ont été déclenchés suite à la circulaire du ministre de l'Éducation pour exclure les plus de 17 ans de la formation collégiale, ceux de juin 1981 sont liés à la décision gouvernementale d'augmenter le prix des denrées principales de 40% en moyenne³⁴. Une escalade de manifestations, surtout syndicales, s'enchaîne et culmine le 20 juin avec l'appel à une grève générale par la Confédération démocratique du travail (CDT). Les slogans et les chants scandés pendant les manifesta-

34. Pour plus de détails sur les événements, voir surtout : Zakya Daoud, « Le cri de Casablanca », *Lamalif*, 127 (juillet-août), 1981, p. 17-19 ; Mohamed Jibril, « Les événements et les problèmes de fond », *Lamalif*, 127 (juillet-août), 1981, 28-31 ; Jean-François Clément, « Les révoltes urbaines », in Jean-Claude Santucci (dir.), *Le Maroc actuel. Une modernisation au miroir de la tradition ?*, Aix-Marseille, IREMAM-CNRS Éditions, 2013 [1992], 393-406 ; Jean-François Clément, « Les révoltes de la faim au Maroc », Groupe de recherche Villes et citoyens des tiers-mondes : *Programme citadinités, dossier no.1, Anthropologie des activités économiques de la vie citadine*, CNRS, ORSTOM et Université de Lyon II, 1986, p. 178-189 ; Slymovics, *op. cit.*, 2005a ; Khamlich, *op. cit.*

tions résument bien la colère et l'indignation de la population contre ces augmentations, mais aussi, de manière plus générale, à l'instar des slogans de 1965, contre les inégalités sociales, les injustices économiques et les politiques d'appauvrissement. Les manifestations ont à leur tour provoqué une myriade de protestations, d'insurrections, de violences et de répressions, à Casablanca puis dans d'autres villes, comme Tanger, Tétouan, Fès, Meknès, Rabat, Salé, Marrakech, Oujda, Nador, Khouribga, Kelaa-des-Sraghna et Safi. À l'instar des émeutes de 1965, tous les dispositifs armés sont utilisés (artillerie, chars, hélicoptères), et toutes les forces de l'ordre et d'intervention sont mobilisées. Des centaines de morts sont déplorés. Des milliers de personnes sont emprisonnées. Si bien que le grand espace réservé à l'exposition internationale, les préfectures et le camp d'Ain Harrouda, en banlieue de Casablanca, sont transformés en lieux de détention. Les morts et les blessés se sont multipliés dans les hôpitaux. Et les témoignages évoquent aussi la fosse commune.

À l'instar de la « liste des victimes de 1965 », celle de 1981 comprend plusieurs colonnes où figurent le numéro du dossier, le nom de la victime décédée, le nom de celle ou celui qui fait la demande de réparation et son témoignage synthétisé par l'IER. Dans ces témoignages, on retrouve le même écho meurtrier que pour 1965.

Selon Z. Lah et Jo Abd, respectivement le mari et le père de la victime, Jo. Zo., celle-ci

- fut blessée par une balle au niveau du cou ; ce qui causa sa mort et la mort du fœtus qu'elle portait. Les autorités envahirent la maison, menaçant par les armes la famille, et ravirent le corps. La famille apprit que la victime fut enterrée dans une fosse commune.

Selon le témoignage de la sœur, Maz. Mu.

- fut blessé par une balle au niveau de la poitrine suite à l'envahissement du quartier où il résidait par les gendarmes qui commencèrent à tirer de manière aveugle. Le corps fut transporté à la maison. Mais les soldats envahirent la maison et enlevèrent le corps. Selon la demande, la victime n'avait pas encore 14 ans ; la famille n'a jamais reçu de certificat de décès.

Selon Roch. Abd et Roch. Moh., le garçon Roch. Ah.

- fut atteint par une balle à la tête qui le tua. Il avait 16 ans. Les habitants transportèrent son corps à sa maison, mais la police envahit la maison, menaçant par les armes la famille et les voisins. Les policiers mirent le corps dans un sac plastique et l'emportèrent vers une destination inconnue. La famille ne connaît pas le lieu de son enterrement et n'a pas reçu de certificat de décès.

Selon Ham. Mb., sa fille Fat.

- fut blessée par deux balles, une au niveau du cou, l'autre au niveau du cœur. Elle fut transportée à l'hôpital, mais elle y décéda. Jusqu'à présent, la famille ne connaît pas le destin de son cadavre.

Selon ses parents, la fillette Benn. Fat.

- avait 14 ans quand elle fut blessée par une balle devant la maison, vers 16h. Le père la conduisit au commissariat pour chercher de l'aide et une ambulance. Sa requête fut rejetée. Il retourna à la maison, mais elle mourut en route.

Des témoignages poignants qui disent une violence « aveugle » et décrivent des pratiques similaires à celles observées lors des événements de 1965 : une volonté de tuer évidente, sans aucune distinction d'âge ou de genre – fillettes, garçons, femmes enceintes sont tous des victimes de cette violence, tués par des balles visant le haut du corps ; envahissement des demeures et vol des cadavres, et le mystère qui entoure encore aujourd'hui le sort des ceux-ci : destination inconnue ou fosse commune ? Ces faits sont attestés par les investigations que l'IER a menées sur ces soulèvements et sur d'autres soulèvements, notamment ceux de 1984 au nord du pays et ceux de 1990 à Fès.

Une violence généralisée, un silence qui interpelle

En effet, suite à ces investigations, avec la même méthode que lors des investigations sur les soulèvements de 1965, l'IER note les faits suivants. Les autorités ne recourent pas « de façon méthodique » aux trois avertissements légaux pour avertir les manifestants avant l'utilisation de la force. Les forces de l'ordre utilisent

des vraies balles et non des balles plastiques. Ainsi, les armes ne sont pas utilisées dans le but de dissuader les gens et leur faire peur, mais pour les tuer. D'après l'ensemble des registres et des témoignages consultés, la plupart des victimes, dont de nombreux enfants, sont mortes suite à des atteintes par balles au niveau de la tête, la poitrine ou le ventre. L'instance note également que les forces d'intervention tirent dans les maisons, à travers des fenêtres entrouvertes, tuant des « gens pacifiques », parmi elles des femmes et des personnes âgées. Les autorités refusent de porter secours à des citoyens blessés par balles, même si ce sont des enfants. Quand les autorités enlèvent les corps des victimes, elles « interdisent aux familles de se renseigner sur la destination de ces cadavres ». De plus, les autorités refusent d'inscrire les morts dans les registres consacrés aux décès. Par conséquent, les familles ignorent, encore aujourd'hui, le sort qui leur est réservé. La commission d'investigation précise que les autorités recourent à des pratiques non respectueuses envers les morts, en les transportant amassés dans des camions de service. Dans certains cas, les rituels religieux d'inhumation ne sont pas respectés. Les enterrements se déroulent en secret pendant la nuit et les corps ne sont pas inhumés de manière ordonnée.

L'ensemble de ces pratiques des forces armées et leur récurrence relèvent ainsi moins d'un dispositif d'ordre et de contrôle que d'une nécro-politique. Le nombre de victimes, leur âge et leur sexe, la cartographie des balles sur leurs corps, l'enlèvement des cadavres ainsi que les enterrements massifs dans l'anonymat témoignent d'un système réfléchi de liquidation. L'évidence d'une telle nécro-politique interpelle davantage le silence des chercheurs – les éminents anthropologues que j'ai cités et bien d'autres³⁵ – à propos de cette violence politique généralisée. Sans doute, peut-on me dire, le silence des chercheurs fait-il écho

35. Voir notamment : Raymond Jamous, *Honneur et baraka*, Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 1981 ; Raymond Jamous, *Le sultan des frontières. Essai d'ethnologie historique du Maroc*, Nanterre, Société d'ethnologie, 2017. Pour une critique de la posture de Jamous qui occulte la violence physique dans des considérations structuro-symboliques, voir Zakaria Rhani, « Sharifisme et violence politique dans le Maroc précolonial : quelle approche anthropologique ? », *Prologues* (Le Maghreb des livres et des idées), 2018b : <https://prologues.medias24.com/Histoire/36-Sharifisme-et-violence-politique-dans-le-Maroc-precolonial-quelle-approche-anthropologique.html>.

aux silences des victimes. Certes, mais la tâche du chercheur n'est-elle pas justement de briser les silences qui annoncent les zones d'ombre³⁶ ? Car au-delà des conditions sociopolitiques qui imposent le silence des victimes et de ceux qui leur ont survécu, ce silence est également le signe d'une violence vécue, comme en témoignent les survivants. Surtout que l'expression d'un vécu de violence et sa mémoire ne se fait pas seulement par la parole dite. Il est manifesté aussi par le silence lui-même. La détresse, enfermée dans l'obscurité du corps, comme le note si bien Le Breton, n'a pas de mots pour s'exprimer avec suffisamment d'intensité ; elle est réservée à la délibération individuelle intime. L'innombrable entrave le langage, met en échec la facilité de la parole, il casse la voix et la rend méconnaissable, il provoque des pleurs, des plaintes, des gémissements, des larmes ou du silence³⁷. Autrement dit, le silence des victimes de la violence ne justifie guère le silence des chercheurs et leur réserve à « ethnographier les silences de la violence³⁸ ».

Comment pouvaient-ils rester silencieux devant ce spectacle de violence et continuer paisiblement leur recherche sur la symbolique du pouvoir, la sémantique des alliances et la structure de l'ordre social ?³⁹ Le propos ici n'est pas de dénigrer ou de sous-estimer ce genre d'approche et d'analyse. Il s'agit plutôt de les repenser dans leur contexte sociopolitique, les Années de plomb (1956-1999), où la violence s'impose comme un fait social marquant. Quels sens prennent l'ordre social et les symboles du pouvoir central dans ce contexte ? Que dit la nécro-politique des politiques d'alliance et de leurs réseaux de significations ?

36. Slymovics, 2005b, *op. cit.*; Veena Das, *Life and Words: Violence and the Descent into the Ordinary*, Berkeley, University of California Press, 2007.

37. David Le Breton, *Du silence*, Paris, Métailié, 2015.

38. Karine Vanthuyne, « Ethnographier les silences de la violence », *Anthropologie et Sociétés*, 32, 2008, p. 64-71.

39. En plus des travaux déjà cités de Clifford Geertz, voir son *Islam Observed : Religious Development in Morocco and Indonesia*, New Haven, Yale University Press, 1968 ; et surtout l'ouvrage qu'il a codirigé avec Hildred Geertz et Lawrence Rosen, *Meaning and Order in Moroccan Society : Three Essays in Cultural Analysis*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997. Concernant le conflit et le maintien de l'ordre social, voir l'analyse structure-fonctionnaliste d'Ernest Gellner, *Saints of the Atlas*, Chicago, University of Chicago Press, 1969.

Autrement dit, quelles sont les césures et les bouleversements théoriques et conceptuels qu'introduit la violence dans l'ordre, la structure et le symbole ?

Par-delà les considérations théoriques, l'attention ethnographique à la violence politique et aux questions qu'elle soulève requiert, sans doute, une sensibilité anthropologique aux vécus de cette violence, dont le silence fait partie. Une sensibilité qui engage le chercheur à témoigner pour rendre visible par la description et l'analyse ses effets tragiques sur les vies des autres. L'anthropologie n'est-elle pas, en fait, l'expérience de ces vies autres que la vie du chercheur a pu croiser dans son déroulement au-delà de la forteresse d'un *ego* caparaçonné ? C'est ce rapport sensible à l'altérité qui oblige à témoigner et à faire témoigner les victimes de la violence, morts et survivants. Le verbe « obliger » renvoie ici à la dette que la relation anthropologique instaure. Une dette particulièrement envers ces altérités altérées, ces victimes, fillettes et garçons, hommes et femmes, torturées, violées, assassinées, disparues, emprisonnées dans le secret, ensevelies dans des fosses. Une dette qui nous lie à elles, non seulement dans le sens d'une relation repliée sur un moment historique, pour dire ce qui s'était passé (comment et pourquoi), mais aussi et surtout pour œuvrer à « ce que cela ne se reproduise plus⁴⁰ » et articuler dans le champ des possibles qu'elles ont ouverts, par leur vie et leur mort, de nouvelles formes de vie.

40. Cette expression revient souvent dans les témoignages des victimes et des proches des victimes comme le symbole d'une réconciliation aboutie. Voir notamment les Auditions publiques organisées par l'IER, entre décembre 2004 et mai 2005, dans différentes régions du Maroc. Voir aussi Szymovics, 2005a, *op. cit.* ; Loudiy, 2014, *op. cit.* et Rhani, 2018a, *op. cit.*

Les raisons qui rendent un terrain plus « sensible » ou difficile en comparaison à d'autres sont d'ordre autant pratique que contextuel. Quelles limites définissent un terrain dit difficile ? Qu'est-ce qui fait la distinction entre les tracasseries et les imprévus potentiels des recherches de terrain en général et ce qui particularise les recherches sur des thèmes sensibles ou des terrains difficiles ? Comment les disciplines des sciences sociales et les théories répondent-elles aux terrains dit dangereux et/ou sensibles ?

Les contributions rassemblées dans cet ouvrage tentent de répondre à ces questions en s'appuyant sur des terrains maghrébins et sur des sujets reliés au Moyen Orient. La difficulté et la sensibilité y sont appréhendées tantôt comme un impensé théorique ou empirique, tantôt comme une répression policière, tantôt comme un silence signifiant ou un interdit moral.

En présentant quelques cas de terrains difficiles ou sensibles, cet ouvrage offre aux chercheurs « quelques ficelles » ou entrées dans les sociétés maghrébines. Ils trouveront en filigrane des analyses fines sur des sujets qui importent et qui sont parmi les enjeux les plus vitaux de ces sociétés.

Ratiba Hadj-Moussa est professeure au département de sociologie à York University, Toronto (Canada).

